

Une bibliothécaire électrosensible manifeste



Sylvie Penvern, entourée de collègue et d'amis qui soutiennent son combat pour faire reconnaître les méfaits des ondes.

« Le Wifi est arrivé en 2012 à la bibliothèque des Quatre-Moulins et mes problèmes ont commencé avec un mal de tête très fort, des pertes de concentration, des brûlures aux mains et à la langue », explique Sylvie Penvern, agent territorial à Brest Métropole qui a occupé différents postes pour échapper aux ondes.

« J'ai même travaillé dans les serres aux espaces verts, mais c'était trop dur physiquement. On m'a alors proposé de revenir en bibliothèque, mais j'étais vraiment trop mal et je suis en ce moment en arrêt de travail. Lorsque l'on refuse trois postes on peut être mis à la retraite d'office, mais à 56 ans cela revient à me

jeter dans la précarité. Pourtant il existe des solutions techniques pour protéger les personnels des ondes ».

Une procédure de contentieux

La bibliothécaire manifestait hier midi, devant la station du téléphonique, accompagnée d'amis et de collègues. Et elle rappelait que depuis le 1^{er} janvier, les employeurs doivent respecter de nouvelles règles visant à protéger les salariés des champs électromagnétiques émis par les nombreux appareils électroniques présents dans les entreprises. Le décret précise les fréquences à partir desquelles des mesures doivent être prises.

« Brest Métropole est en procédure de contentieux avec Mme Penvern qui conteste la décision de la commission de réforme. On a pris en compte sa situation, nous lui avons proposé non pas trois, mais sept postes différents, aucun ne lui a convenu durablement. À ce stade je ne sais pas trouver une situation d'emploi sur la métropole qui serait située en zone blanche. Nous sommes dans une impasse et le tribunal administratif devra se prononcer. C'est le seul cas d'agent se plaignant d'électrosensibilité sur Brest Métropole », explique Marc Coatanéa, vice-président de Brest métropole en charge des ressources humaines.

Bonjour à Tous

Si je suis passée dans le Télégramme hier, ce n'est pas par goût du vedettariat, mais par obligation.

Brest ne tient pas compte des nouveaux lanceurs d'alerte que sont les Hyper électrosensibles (EHS)

Malgré une reconnaissance de travailleur handicapé, je suis remerciée après 30 ans passé au sein des collectivités territoriales et mise en retraite anticipée (je devrai donc trouver un autre travail)

Dans l'article M Coatanéa, le délégué des RH dit qu'il m'a fait 7 propositions de poste.

Les voici :

- balayer les rues de brest
- entretenir les espaces verts (trop physique à mon âge)
- rempoter toute la journée dans un serre en plastique (j'y suis restée pendant 3 mois et parfois la température pouvait atteindre 5 °)
- reprendre mes fonctions sur mon poste en bibliothèque avec wifi et RFID
- travailler dans une autre bibliothèque dans les mêmes conditions
- faire 2 stages d'observation dans une cuisine de crèche avec des appareils électriques
- travail aux archives municipales trop chargées en ondes électriques

Vous noterez qu'il n'a jamais été question d'aménager un poste de travail

Pourtant d'autres collectivités publiques et entreprises privées l'ont fait pour leurs employés EHS et à moindre coût

C'est le pot de terre contre le pot de fer, et je n'ai plus les moyens de continuer ce combat.

Je vous remercie de votre compréhension et de votre soutien

Sylvie